

# Calendrier reprise des compétitions

Le gouvernement a précisé les prochaines phases de levée des restrictions sanitaires, permettant la reprise des compétitions pour la **pétanque** et le **jeu provençal** en tant que disciplines « sans contact » (sous réserve de la situation sanitaire dans chaque département) :

- A partir du 19 mai :
  - 50 participants maximum dans l'espace public
  - Equipement extérieur (boulodrome de plein air) : Pas de limite de participants
  - Equipement intérieur (boulodrome clos et couvert) : autorisé pour les publics prioritaires\*
  - Couvre feu à 21h00
  
- A partir du 9 juin :
  - 500 participants maximum dans l'espace public
  - Equipement extérieur (boulodrome de plein air) : Pas de limite de participants
  - Equipement intérieur (boulodrome clos et couvert) : autorisé pour tous avec 1 terrain sur 2
  - Couvre feu à 23h00
  
- A partir du 30 juin :
  - 2500 participants maximum dans l'espace public
  - Equipement extérieur (boulodrome de plein air) : Pas de limite de participants
  - Equipement intérieur (boulodrome clos et couvert) : autorisé sans limitation
  - Levée du couvre feu

\*Publics prioritaires : mineurs ; sportifs de haut-niveau ; personnes à handicap reconnu MDPH ; formations ; prescription médicale

\*Les organisateurs de compétitions engagent leur responsabilité en cas de non respect des jauges

# Protocole sanitaire F.F.P.J.P.

- Port du masque obligatoire (y compris pour les pratiquants)
- Distanciation physique (2m entre chaque personne)
- Matériel individuel + désinfection
- Gel hydroalcoolique sur site
- Buvettes : protocole Hôtels – Café – Restaurants applicable
- Référent COVID sur chaque organisation
- Recensement de tous les participants (traçabilité)

\*Les organisateurs de compétitions engagent leur responsabilité en cas de non respect du protocole sanitaire.